

La République de Moldova



Nom de l'instance de régulation : **Conseil de l'Audiovisuel**
Adresse : : rue Vlaicu Parcalab, 46 , 2012-Chisinau
Téléphone : : +373 22 277551
Fax : : +373 22 277471
Courrier électronique : : office@cca.md
Page d'accueil : : <http://www.audiovizual.md/>

Base légale

Cadre réglementaire : Code de l'audiovisuel
Mandat de l'organisation /
domaine de compétences : **télévision** **radio** réseaux et infrastructures
 autres (prière de préciser):
Mécanismes de financementⁱ : redevance taxes sur l'industrie AV **budget de l'État**
 financement mixte (prière de préciser):
 autre (prière de préciser):

Composition

Nombre de membres: 9 (neuf) Durée du mandat: 6 (six) ans Réélection possible: pas consécutifs
Proposition des membres: *Les candidats pour membre du Conseil peuvent être proposés par les organisations non gouvernementales, les fondations, les syndicats, les associations des employeurs, les confessions religieuses.*
Nomination des membres: *Les candidats seront sélectionnés par la Commission parlementaire de profil, et la Commission parlementaire juridiques, pour les nominations et immunités, qui donc soumettra au Parlement pour confirmation. la Commission de profil soumet un rapport et la Commission juridique pour les nominations et immunités, un co-rapport. Les candidats sont confirmées par le vote de la majorité des députés. Dans le cas où un candidat ne répond pas le nombre requis des votes, la Commission parlementaire de profil, et la Commission parlementaire juridiques, pour les nominations et immunités, proposent, en deux semaines, un autre candidat.*
La révocation est-elle possible ? **Oui** *Les raisons possibles pour la révocation du mandat :*
- *condamnation par décision judiciaire définitive*
- *incapacité physique ou mentale*

- *atteindre l'âge légal de la retraite*
- *perte de la citoyenneté de la République de Moldova*

Nombre total du personnel: 43

Président(e): **Mrs. Ala Ursu-Antoci**

Vice Président(e): -

Pouvoirs / Domaine de compétences

Octroi autorisations	analogue hertzien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique hertzien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	analogue satellite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique satellite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	analogue câble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique câble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les modes de diffusion pour lesquels votre autorité n'est pas compétente concernant l'octroi des autorisations, veuillez indiquer l'autorité responsable s.v.p. :

Merci d'ajouter toute information jugée nécessaire:

Déclaration des éditeurs/ distributeurs/ opérateurs de réseau:	analogue hertzien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique hertzien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	analogue satellite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique satellite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	analogue câble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique câble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les modes de diffusion pour lesquels votre autorité n'est pas compétente concernant la déclaration, veuillez indiquer l'autorité responsable s.v.p. :

Merci d'ajouter toute information jugée nécessaire:

Gestion du spectre radioélectrique ---

		national	régional	local
Contrôle des	radiodiffuseurs privés	oui		oui
	radiodiffuseurs publics	oui		oui
	autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Gestion des plaintes oui

Sanctions	<input type="checkbox"/> avertissement	<input type="checkbox"/> amende	<input type="checkbox"/> diffusion à l'antenne d'un communiqué
	<input type="checkbox"/> retrait de l'autorisation	<input type="checkbox"/> suspension de l'autorisation	<input type="checkbox"/> réduction de la durée de l'autorisation
	<input type="checkbox"/> suspension d'un programme / d'une émission		
	<input type="checkbox"/> autre (prière de préciser):		
Pouvoir réglementaire	<input type="checkbox"/> Code de l'audiovisuel, le Statut du Conseil de Coordination de l'Audiovisuel, la loi de la publicité, le Code électoral	<input type="checkbox"/> règles (prière de préciser):	
	<input type="checkbox"/> autre (prière de préciser):		
Pouvoir consultatif	<ul style="list-style-type: none"> - CCA surveille la conformité comment les radiodiffuseurs publics et radiodiffuseurs privés remplissent leurs obligations dans la licence de radiodiffusion, conformément aux dispositions légales - contrôle l'exactitude du contenu du programme offert par les radiodiffuseurs, mais seulement après la diffusion de ces programmes - adopte le concept de couverture de la campagne des élections législatives et locales en vertu du Code électoral de la République de Moldova - surveille le contenu des programmes offerts par les radiodiffuseurs et l'offre des services des programmes fournis par les distributeurs des services - fourni des avis sur le cahier des charges du radiodiffuseur public - adopter un code de conduite pour les radiodiffuseurs 		
Pouvoir de nomination (par exemple Président des chaînes publiques)	Le Conseil de Coordination de l'Audiovisuel sélectionne, par concours, les membres du Conseil de Surveillance de L'institution publique national de l'audiovisuel la Company „Teleradio-Moldova,, et, puis le CCA transmet les candidatures sélectionnées au Parlement.		
Contrôle	Voir l'information ci-dessus „pouvoir consultatif,,		
Autres	<input type="checkbox"/> prière de préciser:		

ⁱ Par « redevance », nous entendons la taxe pour droit d'usage assise sur les récepteurs de télévision généralement acquittée par la population dans son entier. « Taxes sur l'industrie AV » recouvre tous les mécanismes de financement basés sur une contribution de la part des radiodiffuseurs, tels que par exemple les « droits de licences », c'est-à-dire les sommes d'argent acquittées par le radiodiffuseur afin d'être autorisé à conduire son activité de radiodiffusion et les taxes sur les fréquences.